



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

**FICHE DE POSTE
Compatible RenoïRH**

Intitulé du poste : Chef de l'unité Pilotage aux Projets Environnementaux (H/F)

N° du poste : 1239760009

Cotation du poste	Cat A - Groupe 3
Catégorie	A technique
Famille d'emploi	Aménagement, urbanisme et paysage
Emploi	Chargé / Chargée de prestations pour les collectivités au titre de la solidarité
Correspondance RIME	Territoire et développement durable - Chef de projet ingénierie publique
Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme	DEAL976 / Service d'appui aux équipements collectifs/ Unité Pilotage des Projets Environnementaux
Localisation	M'tsapéré – 97600 MAMOUDZOU

Contextes pro :

L'essor démographique important de Mayotte sur un territoire restreint exposé à la plupart des risques naturels majeurs au climat tropical ainsi que la mutation rapide du mode de vie de ses habitants rendent prégnantes les problématiques d'eau potable aussi bien sur des aspects de protection de la ressource que du traitement ou de la distribution, de gestion et traitement des déchets et de gestion des eaux pluviales notamment.

Le SAEC apporte son appui technique en assistance aux maîtres d'ouvrages publics et son expertise sur des opérations à forts enjeux environnementaux pour le territoire.

L'unité pilotage des projets environnementaux (UPPE) est constituée de 5 agents (1 chef d'unité (A), 1 adjoint (B), un chargé de mission Déchets (A) et 2 chargés d'opération (B)) avec renforcement de 2 à 3 chargés d'opérations par portage salarial. Elle intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération sur des projets liés à l'environnement au titre du Contrat de Projet Etat-Mayotte avec comme objectif de consolider les bases d'un développement durable du territoire.

Missions :

En tant que responsable de l'unité, les principales missions sont les suivantes :

- ◆ mettre en œuvre la programmation des opérations par une assistance technique, administrative, financière et juridique ;
- ◆ organiser le Comité Interministériel Technique (CIT) ;
- ◆ participer aux réflexions sur les évolutions des opérations environnementales ainsi que les évolutions réglementaires de Mayotte ;
- ◆ assurer l'encadrement et le pilotage de l'activité de l'unité ;
- ◆ animer et développer les filières de gestion et traitement des déchets
- ◆ expertise technique dans le domaine de l'eau potable

En termes de management de l'unité, les principales missions sont :

- ◆ suivre le plan de charge global de l'unité et de la qualité des prestations ;
- ◆ définir les priorités, pilotage et contrôle de la production de l'unité dans le contexte particulier de Mayotte: départementalisation, décentralisation, rapprochement accéléré des règles de droit commun ;
- ◆ encadrer et le piloter l'activité de l'unité constituée d'une équipe de 5 à 8 personnes.

Liaison hiérarchique :

Sous la responsabilité du chef SAEC

En interne DEAL : collaboration étroite avec les autres services, équipe de direction et avec l'ensemble des services de l'État ;

En externe : communes, syndicats intercommunaux, conseil départemental, bureaux d'études et entreprises, éco-organismes.

Compétences :

Compétences techniques	<ul style="list-style-type: none">✓ Connaissances techniques dans le domaine de la ressource en eau, de la prévention des risques, de la gestion des déchets ;✓ Connaissances de la conduite d'opération au sens de la loi MOP, du code de la commande publique, CCAG, études environnementales ;✓ Maîtrise des logiciels de bureautique ;✓ Maîtrise des logiciels Pram Akai, MSPProject et Mapinfo ;✓ Permis de conduire.
Compétences transversales	<ul style="list-style-type: none">✓ Conduite de Projets ;✓ Qualités de synthèse ;✓ Sens de l'organisation ;✓ Rigueur et déontologie ;✓ Procédures comptables.
Compétences relationnelles	<ul style="list-style-type: none">✓ Travail en équipe ;✓ Qualités relationnelles et humaines fortes ;✓ Grande capacité d'initiative ;✓ Dynamisme.
Modes d'acquisition	Expérience professionnelle et mise en situation, compagnonnage et formation continue

Conditions :

Matérielles	Horaires et saisonnalités	Conditions particulières
<p><u>À disposition :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- un bureau- pool véhicules de service.	<p>Horaires variables selon Règlement Intérieur</p>	<p><u>Les fonctionnaires affectés à Mayotte</u>, bénéficient d'une majoration du traitement instituée par le décret n° 2013-964 du-28-octobre-2013.</p> <p>Depuis le 01 janvier 2017 cette majoration est de 40 %.</p> <p><u>Les fonctionnaires ayant leur centre d'intérêts matériels et moraux à Mayotte ou hors Mayotte, affectés à Mayotte à compter du 01 janvier 2017</u>, bénéficient de l'indemnité de sujétion géographique instituée par le décret n° 2013-965 du 28 octobre 2013, correspondant à 20 mois du traitement indiciaire de base, versée en 4 fractions annuelles égales, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 1ère fraction à l'installation sur le nouveau poste ;▪ 2^{de} fraction à la fin de la deuxième année ;▪ 3^e fraction à la fin de la troisième année ;▪ 4^e fraction au bout de quatre ans de service. <p>Cette indemnité est versée aux fonctionnaires dont la précédente résidence administrative était située hors de la Guyane, de Saint-Martin, de Saint-Pierre-et-Miquelon de Saint-Barthélemy ou de Mayotte.</p>

Contacts :

Steeves GUY, adjoint au chef du service Appui aux Équipements Collectifs

au 02 69 64 83 72 – 06 39 29 67 48

Courriel : steeves.guy@developpement.durable.gouv.fr

Frédéric THOMAS, chef du service Appui aux Équipements Collectifs

au 02 69 60 92 49 – 06 39 69 45 48

Courriel : frederic1.thomas@developpement-durable.gouv.fr